



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe

Question écrite n° 4172

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la politique de diversification agricole, rendue encore plus nécessaire en Guadeloupe, quand on constate les risques sanitaires et environnementaux que semblent faire porter actuellement des filières comme celle de la banane. Compte tenu des moyens importants alloués à cette dernière filière, dont la généralisation favorise le risque épidémiologique et la nécessité de traitements qui pourraient être de plus en plus lourds, n'est-il pas opportun de préparer une transition vers une diversification des productions visant des marchés tant intérieurs qu'à l'exportation (élevage, melon, ananas par exemple). On pourrait aboutir à une meilleure maîtrise du risque épidémiologique des productions, et un meilleur rendement des dotations consacrées. Il voudrait connaître la politique ministérielle en ce domaine.

Texte de la réponse

La culture de la banane et les productions de diversification sont complémentaires. A l'heure actuelle, la première a en effet un véritable rôle d'entraînement pour les autres filières : à la fois économique (elle induit plus de 10 000 emplois directs et indirects, et le transport de bananes entre les îles et la métropole réduit le coût du fret maritime pour l'importation des produits depuis la métropole) et organisationnel (à travers l'évolution de l'institut technique tropical, ouvert aux cultures de diversification). Les moyens alloués à cette filière visent à lui permettre de se maintenir dans un environnement mondial très concurrentiel et un contexte réglementaire contraignant. Sur le plan environnemental en particulier, elle s'est fixé des objectifs ambitieux, notamment en matière de réduction de l'utilisation des pesticides. Celle-ci a ainsi été diminuée de 70 % depuis dix ans : la banane antillaise nécessite aujourd'hui de cinq à dix fois moins de ces produits que ses principaux concurrents sur le marché européen. Les efforts de rationalisation de ces usages se poursuivent, et une alternative terrestre aux traitements aériens actuellement pratiqués dans un cadre dérogatoire est en cours de développement. La situation s'est toutefois complexifiée avec l'arrivée de la cercosporiose noire dans les Antilles françaises. Dans ce contexte, la politique du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt vise à soutenir et développer les cultures de diversification. En particulier, le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité économique et technique des filières agricoles en tenant compte de leurs handicaps géographiques et économiques, comporte des mesures visant à développer et structurer les filières de diversification animale et végétale, dont les débouchés sont destinés tant au marché local qu'à l'exportation. Ainsi, par exemple, dans le domaine de l'élevage caprin, un programme pilote de sélection de chèvres pour la production de viande caprine est en cours à La Réunion. Il bénéficie de financements POSEI. Son objectif est de développer la production de cette viande très appréciée dans les départements d'Outre-mer (DOM) mais qui dépend essentiellement des importations. Le programme vise à mettre en place un schéma de sélection de chèvres Boer et la conservation de la chèvre péi pour obtenir des chevreaux croisés correspondant à la demande locale. Après validation, la mise en place d'une filière génétique « viande caprine » officielle au plan national permettra d'étendre le développement du schéma de sélection et la production de viande caprine aux autres DOM. En matière d'élevage bovin, un programme de fidélisation à la

sélection de la race créole est en cours en Guadeloupe. Son objectif est d'inciter les éleveurs à sélectionner des bovins créoles pour fournir des reproducteurs adaptés aux conditions locales. Par ailleurs, le Gouvernement a inscrit dans la future programmation financière un effort important afin d'accompagner les organisations professionnelles engagées dans cette voie. Le principal facteur limitant du développement des filières de diversification n'est pas le manque de ressources financières. Ainsi, sauf en 2008 et 2010, les filières de diversification végétale ne faisaient pas appel à la totalité des crédits prévus pour les accompagner dans le cadre du POSEI, soit environ 13 M€. Pour sa part, le financement de la mesure « structuration de l'élevage » est en augmentation constante depuis le début du programme (18,4 M€ en 2006 pour 31,7 M€ en 2011). Cette demande croissante de financement a pu être satisfaite par la mobilisation d'un complément national à partir de 2010, en abondement du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA). Ces filières se heurtent en effet à un défaut de structuration, à un déficit local d'unités de transformation, de formations, de produits phytosanitaires homologués pour les zones tropicales, ou encore à des difficultés d'accès au foncier. Cet ensemble d'éléments ne peut être résolu dans un court pas de temps. La future loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt que le Gouvernement déposera devant le parlement en 2013, intégrera des dispositions spécifiques à l'outre-mer. Un travail d'expertise des besoins de développement, notamment des filières de diversification, en vue d'élaborer des propositions, est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4172

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4939

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7533